



Dégradation d'un locatif vide par négligence du gestionnaire

Par **fourmie**, le **12/03/2015** à **00:05**

Bonjour,

Au mois de Juin l'année dernière j'ai fait l'acquisition d'un petit immeuble de rapport avec 2 logements, dont 1 vacant. J'ai acheté ce bien en agence, et a la suite de cet achat j'ai pris la décision de mettre mon bien en gestion locative dans cette même agence. Mais, mon problème est le suivant:

Le bien vacant est a la mise en location depuis Juillet 2014 sans qu'aucune proposition ne m'ait été faite. J'appelle régulièrement l'agence, et a mon dernier entretien par mail, on m'annonce qu'il faudrait que je souscrive un abonnement EDF pour pouvoir mettre en marche les VMC et extracteurs d'air, car de la moisissure s'est installées en abondance dans des pièces de ce dit appartement. Chose incompréhensible, a mes yeux, car l'abonnement EDF est ouvert depuis le mois de Juillet 2014, mois de mon acquisition. De ce fait je prends ma voiture et file vérifier les dires de mon gestionnaire. Misère et désespoir que d'observer ces taches odorantes et noirâtres provoqué par la moisissure!

Ma question est la suivante: Suis je en droit de considerer que mon gestionnaire est responsable du piteux etat de mon appartement?

Merci d'avance.

Cédric